

## Procès verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 7 janvier 2019 de 20h30 à 22h30

**Etaient présents** : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

**Secrétaire de séance** : MOLINIER Denis

Madame le Maire présente à l'assemblée ses meilleurs vœux à l'occasion de cette nouvelle année.

### **Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 3 décembre 2018**

Concernant la participation citoyenne, il fallait lire que la signature du protocole était programmée au **lundi 21 janvier** et non au lundi 24 janvier 2019.

Par 8 voix pour et 1 abstention, le précédent compte-rendu est approuvé.

### **Mise à disposition d'une salle : activité méditation**

Madame Pionnier, énergéticienne, cherche une salle sur la Vallée de la Coole pour encadrer des séances de méditation. Chaque séance durerait 1 heure avec un maximum de 15 participants. Cette animation aurait lieu les jeudis soirs hors vacances scolaires, en fonction du nombre d'inscrits.

L'ancien local du SMTS pourrait lui convenir.

Le conseil décide, à l'unanimité, de mettre à disposition une salle moyennant une participation de 15€ par séance d'une heure correspondant à la jouissance d'une pièce, de locaux communs (sanitaires), le ménage, le chauffage, l'eau et l'électricité.

### **Réflexion sur les cidex**

Lors du renouvellement des cidex, une convention d'entretien du parc avait été signée le 15/10/2009. Celle-ci mentionnait le lavage complet des blocs tous les 3 ans si nécessaire et envisageait un changement des unités à compter de la huitième année, en cas d'usure prématurée ou de dégradation.

Le 13/09/2016, le directeur de la Plateforme de distribution du courrier de Saint Gibrien s'engage à renouveler les cidex courant 2017.

Il est rappelé que lors du renouvellement des boîtes, les élus ont appuyé pour que les foyers se rattachent à un cidex.

Actuellement, de tous les villages de la Vallée de la Coole, seul **Ecury-sur-Coole** garde des cidex vétustes.

Pour faire avancer le dossier, la municipalité a proposé de monter les cidex par le biais des agents communaux.

Les élus suggèrent d'envoyer un recommandé aux directeurs des plateformes de Vitry le François et Saint Gibrien pour connaître la position de LA POSTE qui ne donne plus aucune nouvelle malgré les relances de la Mairie (par courrier et téléphone).

### **Subvention classe de mer**

Les classes des CE2 et CM2 de l'école primaire de Nuisement sur Coole vont partir en classe de mer du 23 au 29 avril 2019. Le prix de revient par enfant est de 450€ ; après participation de la coopérative scolaire, le reste à charge pour les familles serait de 350€/enfant.

Pour réduire le tarif, la municipalité est sollicitée pour une éventuelle participation au voyage. A titre d'information, 11 enfants d'Ecury-sur-Coole participeront à la classe de mer.

La Communauté de Communes pourrait verser 2500€ de subvention, somme qui viendrait encore en déduction.

Les élus se rappellent que lors des séjours à Douarnenez, les communes ne sont jamais intervenues car c'est la Communauté de Communes qui a la compétence : la commune d'Ecury-sur-Coole participe au coût du voyage au travers de la communauté de Communes.

D'autre part, les familles en difficulté peuvent se rapprocher du service d'action sociale de la Communauté de Communes, qui pourraient leur verser une aide au cas par cas.

Les élus craignent de faire un précédent s'il verse une subvention à cette classe de mer car les collégiens et lycéens pourraient également solliciter la commune pour leurs voyages à l'étranger. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite.

### **Autorisation budgétaire spéciale**

Le montant de la facture des travaux d'assainissement de l'aérodrome est de 8 412,20 €. Ce montant va dépasser de 3 000€ le montant de l'opération « aménagement aérodrome » budgétisé en 2018. Pour pouvoir régler cette facture, avant le vote du budget 2019, une autorisation budgétaire spéciale doit être votée en conseil municipal. Le montant de la dépense ne doit dépasser 25% des dépenses réelles d'investissements inscrites au budget précédent déduction faite du montant du remboursement des emprunts et du reste à réaliser de l'année précédente soit 23 146,26€, dans le cas présent.

Vote à l'unanimité

### **Travaux aménagement et accessibilité de l'église**

Les travaux sont pratiquement terminés : il reste l'engazonnement des pavés et le long de la Coole ; Au printemps, les potelets seront installés ainsi que la signalisation de la place handicapée.

L'entreprise a laissé 1m<sup>2</sup> de pavés, qui pourraient être utilisés si de grosses dégradations apparaissaient.

Les travaux se sont déroulés principalement dans de bonnes conditions climatiques, l'entreprise a nettoyé la chaussée lorsque c'était nécessaire. La terre retirée est entreposée en bas du Mazin. Elle n'a pas pu être réutilisée pour la mettre entre les pavés car elle avait pris l'humidité ; du terreau a été mis à la place sans que cela entraîne le moindre surcoût.

Les employés communaux ont installé du grillage aux ouvertures du clocher pour éviter que les pigeons ne rentrent, et ont nettoyé les lieux. Par suite, une visite périodique du clocher sera réalisée.

### **Réunion avec les usagers de l'aérodrome**

Une entrevue s'est déroulée le 17 décembre 2018 à la demande de Monsieur Coutureau suite à la réunion du 26 novembre 2018.

Des remarques sur le compte rendu ont été apportées :

- Pour la réalisation de la station d'avitaillement, la commune doit préciser qu'elle a perçu des rentrées financières (subventions, loyers, taxes atterrissage, dotations)
- La municipalité souhaiterait connaître l'état des dépenses et des recettes de la station d'avitaillement depuis sa réalisation.
- La mairie va demander un devis pour la démolition du chalet
- La date cible pour le transfert de compétence est repoussée au 30 juin 2019
- La commune a décidé de ne plus engager de dépenses à compter du 01/01/2019.
- La composition du nouveau bureau de l'association des usagers est en cours de discussion.

### **Plan d'alignement**

L'enquête publique se déroulera du lundi 14 janvier au mardi 29 janvier 2019. Les documents seront consultables en mairie aux heures de permanence et sur le site de la commune. Le commissaire enquêteur tiendra trois permanences. Les riverains concernés ont été prévenus par courrier recommandé ou remis en main propre contre récépissé.

Dès l'approbation juridique du plan, la propriété est octroyée à la commune. Toutes les parcelles seront indemnisées individuellement après accord amiable avec les personnes concernées ou à défaut arrêt du juge. La modification des superficies au cadastre sera effectuée dès l'approbation du plan d'alignement. Il n'y aura pas de nouveaux frais de bornage car les limites cadastrales seront inscrites sur le plan d'alignement.

### **Participation citoyenne**

La signature du protocole avec le Colonel IGAU aura lieu le lundi 21 janvier 2019. Les voisins vigilants seront conviés à cette occasion.

### **Mise à jour des tarifs et valeurs locatives des locaux professionnels**

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels est entrée en vigueur depuis le 01/01/2017.

La valeur locative s'appuie sur la déclaration des propriétaires et est établie en fonction de 6 secteurs, qui présente un marché locatif homogène.

Ecurey-sur-Coole fait partie du secteur 1. La valeur locative peut être corrigée par un coefficient de localisation, déterminé par la commission des impôts directs de chaque commune (ce dernier est fixé par défaut à 1). Si on le baisse, la commune devient plus attractive ; si on augmente, la commune touche plus mais il y a un risque de fuite des entreprises sur d'autres territoires. Dans la marne, seules 13 communes ont appliqué un coefficient différent.

Pour 2019, les tarifs ont été mis à jour pour notre secteur, ils sont consultables en mairie.

### **Questions diverses**

A la demande de Monsieur Patrice BIERI, lecture est faite au conseil municipal de sa lettre de doléances concernant l'aménagement en parking de la parcelle, située face à l'église.

En outre, Monsieur BIERI fait part de réalisations et de suggestions liées à l'environnement et à l'écologie.

Gendarmerie : Données statistiques de la Communauté de brigades de Chalons en Champagne de 2018 par rapport à 2017

La délinquance générale a baissé de 12.45%.

Les cambriolages ont également diminué de 28.3% soit -15 victimes.

### **Prochaines réunions :**

Commission animation : jeudi 10 janvier à 17h30

Vœux : samedi 12 janvier à 19h

Commission projets (traverse – rue de la Gare) : lundi 14 janvier à 18h

Commission communication : mardi 22 janvier à 18h15

Commission travaux : lundi 28 janvier à 18h

Conseil municipal : lundi 4 février 2019 à 20h30